

## **Nouvelles inscriptions pour l'année scolaire 2023/2024**

### **Préalable**

Une inscription dans notre établissement implique de la part des parents une pleine adhésion au projet éducatif de l'ECAM, ainsi qu'aux valeurs qu'il véhicule. Les parents s'engagent également à respecter strictement et à faire respecter par leur enfant le règlement intérieur de notre école.

Les fratries sont soumises au test d'entrée, mais sont admises en priorité sous réserve des places disponibles. Les élèves déjà scolarisés au sein d'une école de l'ECAM, **mais dans une autre ville que Rabat sont également prioritaires.**

- **Procédure d'inscription :**

L'ensemble des opérations concernant les admissions dans notre établissement se font désormais par voie électronique. Il est donc indispensable d'avoir une adresse mail valide et fonctionnelle.

Les renseignements que vous aurez donnés lors de la préinscription devront être justifiés ultérieurement par une liste de pièces demandées.

**Inscriptions en maternelle (grande section), au primaire et au collège (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année) pour la rentrée de **septembre 2023.****

Les élèves candidats ne pourront être admis qu'en fonction des places disponibles après réinscription de nos élèves et devront passer un test d'admission.

**Un formulaire de demande de préinscription sera disponible en ligne du 6 au 24 Mars 2023.**

Une préinscription réalisée sur notre site ne constitue en aucun cas un engagement de l'école à inscrire votre enfant ultérieurement.

Les demandes d'inscription retenues recevront par courrier électronique entre **le 03 et le 07 Avril 2023,** une convocation au test d'admission.

Le test ne sera ouvert que pour les classes où des places sont disponibles après réinscriptions de nos élèves.

Les parents des élèves admis recevront **durant le mois de Mai,** le dossier d'inscription et la liste des pièces à fournir par courrier électronique, ainsi que la date précise pour finaliser l'inscription.

Lors de l'inscription définitive, les parents devront présenter un dossier **complet** et régler les frais d'inscription. Ces frais ne sont en aucun cas remboursables.

Les places des élèves admis, mais dont les parents n'auront pas confirmé l'inscription, seront attribuées à des élèves de la liste d'attente.